

Identification du poste

Intitulé du poste : Technicien de rivière en charge de la finalisation de la révision du SAGE et de l'appui à la gestion des espèces invasives et à l'animation sur la gestion des prélèvements d'eau par canaux d'irrigation (béals) en Cévennes.

Nature du poste : Technique

Identité de l'agent

A recruter

Présentation du service

L'agent est intégré dans une cellule d'animation du SAGE et du Contrat de rivière.

La cellule comprend un agent qui occupe le présent poste.

L'agent recruté sera placé sous la responsabilité de M. GEORGES, directeur du SMAGE des Gardons et animateur du SAGE et du contrat de rivière.

L'agent pourra être encadré par le technicien en charge de l'animation sur les béals, Ludovic FINIELS, et par le technicien en charge de la gestion des espèces invasives, Jean Philippe REYGROBELLET, ou d'autres techniciens en fonction des sujets sur lesquels il pourra intervenir, notamment dans le cadre de la révision du SAGE.

Missions du poste

Mission principale : contribue à la révision du SAGE, l'animation de la gestion des béals et la gestion des espèces invasives.

Missions et activités du poste

- Participe à la finalisation de la révision du SAGE
 - Met en œuvre, à l'appui du directeur, l'animation nécessaire pour la finalisation de la révision du SAGE,
 - Gère les marchés en cours pour la révision du SAGE,
 - Assure les corrections et compléments des documents du SAGE ainsi qu'un suivi étroit de l'évaluation environnementale,
 - Suit l'ensemble de la procédure d'adoption (comité d'agrément, enquête publique,...)
 - Appui le directeur pour l'animation de la CLE.
- Participe à l'animation sur la gestion des béals :

- S'approprié la démarche en cours, et notamment l'ensemble des études sur la gestion quantitative et les investigations spécifiques sur les béals,
 - Appui les gestionnaires de béals pour la mise en œuvre technique, administrative et financière des actions nécessaires à l'économie d'eau et au respect des débits réservés,
 - Participe à la rédaction et à la mise en œuvre de règlements d'eau,
 - Assiste les gestionnaires pour la mise en place d'une organisation des préleveurs locaux.
- Participe à la mise en œuvre du plan de gestion des espèces invasives :
 - S'intègre dans la mise en œuvre globale du plan de gestion,
 - Appui la préparation de marchés pour la gestion de la Jussie, de la Renouée du Japon et des autres espèces identifiées,
 - Prend en charge la gestion des marchés,
 - Assure un suivi étroit des chantiers,
 - Participe aux inventaires et aux actions coordonnées de gestion (groupe de travail sur les invasives, inventaire participatif)
 - Participe à la gestion du serveur internet dédié.
 - Porte la politique générale du syndicat

Profil de l'agent à recruter

Profil général :

Bac +2 minimum dans le domaine de l'eau et de l'environnement

Connaissances :

- Gestion des cours d'eau et de la ressource en eau
- Fonctionnement des milieux aquatiques
- Organisation juridique et politique du domaine de l'eau
- Fonctionnement des collectivités

Compétence :

- Esprit de synthèse et d'analyse
- Capacité d'animation et de concertation
- Aptitude à l'encadrement de chantier, expérience dans le domaine souhaitée
- Aptitude à la rédaction et à la synthèse

Le poste nécessite des qualités relationnelles très développées (intégration dans une équipe, animation, concertation, gestion partenariale, relations avec les riverains...), de très bonnes connaissances techniques dans le domaine de l'eau (appropriation de la politique de l'eau, compréhension du fonctionnement des milieux aquatiques, maîtrise des politiques de gestion de l'eau : DCE, SDAGE...) et un goût prononcé pour le terrain (béals, espèces invasives)

Organisation/conditions

Permis B obligatoire

Utilisation ponctuelle de son véhicule personnel (en fonction de la disponibilité des véhicules du syndicat)

Poste basé à Nîmes au siège du SMAGE des Gardons (11, place du 8 mai) – Proximité de la gare

Contractuel (CDD) 1 an. La prolongation du poste sur une à deux années supplémentaires sera en discussion en 2012 dans le cadre de la réactualisation à mi parcours du contrat de rivière.

Contexte

Premier SAGE lancé en France avec la constitution du périmètre dès 1993, les acteurs de l'eau du bassin versant des Gardons sont particulièrement investis dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique de gestion équilibrée et concertée de l'eau. Le SAGE fut validé en 2001 et en phase de mise en œuvre. La CLE des Gardons a lancé la révision du SAGE en septembre 2009 afin de l'adapter aux modifications réglementaires (LEMA de 2006, DCE...) et de contexte, la situation locale ayant fortement évolué depuis l'élaboration et la validation du SAGE. Un travail très conséquent a été conduit sur la révision avec l'animation réalisée en interne et la rédaction des documents (Tendances et scénarios, stratégie et PAGD) en externe (BRLi). Le calendrier du SAGE prévoit :

- une présentation du PAGD et du règlement à la CLE fin décembre 2011,
- une pré-validation du document en février 11 pour permettre la relecture juridique (cabinet extérieur),
- la validation du SAGE début Avril 11,
- un passage en comité d'agrément en juin 11,
- une validation par arrêté inter-préfectoral en décembre 11.

Le bassin versant des Gardons est en **déséquilibre quantitatif** en lien notamment avec son caractère méditerranéen marqué et un excès de prélèvement au regard de la ressource en eau disponible. Le SMAGE a réalisé entre 2007 et 2011 un plan de gestion concertée de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant (BRL). Un travail spécifique a alors été réalisé sur une vingtaine de béals cévenols. Ces démarches ont permis d'engager des réflexions concertées sur les objectifs de débits en différents points nodaux du bassin versant. Les secteurs sur lesquels la tension a été jugée particulièrement forte, le Gardon Saint Jean et la Salindrenque, font l'objet de déclinaisons locales du PGCR : les plans locaux de gestion. Ces études, confiées à BRLi, poursuivent le travail d'identification de nouveaux béals et de caractérisation poussée de béals analysés dans le cadre du PGCR. L'année 2012 doit permettre de mettre en œuvre les mesures décrites sur les béals dans ces études.

Le développement des espèces invasives suit une dynamique relativement forte sur le bassin versant des Gardons. Un premier plan de gestion, axé sur l'inventaire des connaissances disponibles a été réalisé en 2007. Depuis des actions ont été conduites à l'échelle du bassin versant avec la mise en place d'un groupe de travail, composé des principaux acteurs concernés, la réalisation d'un inventaire détaillé en 2010 (800 points inventoriés représentant 1000 km de cours d'eau) et la mise en place d'un serveur d'échange. En parallèle des travaux ont été conduits en différents points du bassin versant, principalement sur la renouée du japon et la jussie. L'inventaire et les travaux réalisés ont fournis l'expérience nécessaire à l'élaboration d'un plan de gestion sur 6 ans à l'échelle du bassin versant. Très ambitieux, avec des scénarios de gestions mobilisant entre 2 et 5 millions d'euros sur les trois premières années, ce plan prévoit des actions importantes en 2012 sur la jussie (marchés de travaux majoritaires, intervention équipe verte) et sur la renouée. Il est en cours de discussions avec les partenaires techniques et financiers, pour un lancement début 2012.